



Association de Défense des Riverains de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse

Saint-Louis, le 13 décembre 2018

A l'attention de :
Monsieur Laurent TOUVET,
Préfet du Haut-Rhin
7 RUE BRUAT
68020 COLMAR

Plan de Prévention du Bruit de l'aéroport de Bâle-Mulhouse, PPBE 2018-2022

Monsieur le Préfet,

Comme vous avez pu le relever lors de la lecture de la presse régionale de ces dernières semaines, les riverains de l'aéroport de Bâle-Mulhouse sont de plus en plus exaspérés par les nuisances sonores dues au trafic aérien de plus en plus dense et réparti sur une plage horaire incompatible avec un repos nocturne respectant l'humain.

En prenant en compte l'ensemble du territoire concerné par les procédures d'atterrissage et d'envol des aéronefs sur les pistes de l'aéroport, l'ampleur de cette problématique n'est plus à démontrer.

Nos courriers, adressés autant à la préfecture qu'aux élus des territoires concernés des trois pays frontaliers, ont depuis des années étayé pas à pas les évolutions des nuisances sonores et sanitaires.

Si la direction de l'aéroport signale par communiqué de presse, sa volonté de réduire les nuisances sonores et offre quelques pistes et échéanciers, nous nous devons d'attirer votre attention sur les contradictions de tels communiqués.

Premier concept : faire décoller des aéronefs vers le nord pour délester les zones au sud dès 23h00 n'est pas une réduction du bruit mais que le fait de déplacer le lieu de génération de la nuisance sans atténuer en rien la nuisance elle-même.

Second concept : favoriser la mise en service d'avions munis de motorisations plus silencieuses. D'abord les compagnies d'aviation doivent agréer à l'idée, acquérir ces avions et décider de les router sur Bâle-Mulhouse. Sachant que le renouvellement de la flotte est très long, que le survol des avions « silencieux » génèrent un niveau de bruit LAmax qui continue de perturber le sommeil, il faudra valider ce concept de réduction du bruit par des campagnes de mesure. La véritable réduction du bruit lors du décollage de ce type d'avions n'est pas encore validée, il s'agit ici d'un souhait plus que d'une certitude sur l'efficacité de cette décision.

Troisième concept : redéfinir le point du take off et le profil du décollage et de l'atterrissage pour pouvoir influencer l'intensité du bruit en augmentant la hauteur par rapport au sol. Revoir les

procédures et les trajectoires de décollage et d'atterrissage est possible, mais il faut absolument intégrer que le survol de la ville de Bâle n'a jamais été interdit, contrairement à ce que prétend l'exploitant bâlois, ce qui change fondamentalement la donne.

Nous pensons qu'à ce jour il n'est pas nécessaire de vous exposer l'ensemble des autres points que vous aurez certainement relevé dans toutes les études relatives au bruit et de réduction des nuisances en général.

Nous nous permettons de faire appel à vous avec insistance pour défendre le droit à une légitime qualité de vie des citoyens riverains de l'aéroport de Bâle-Mulhouse.

Le but primordial de notre démarche par la présente lettre est d'œuvrer à l'instauration du repos nocturne dans la tranche 23 heures à 06 heures, exactement comme à l'aéroport de Zurich par exemple.

L'ensemble des nuisances liées à la fréquence des rotations, les quantités énormes de rejets de produits toxiques par les réacteurs des avions et la pollution radio-électromagnétique, sont des sujets à traiter comme celui de la pollution sonore car faisant partie de la même problématique.

Nous joignons en annexe le communiqué commun des associations de défense des riverains de la Regio Basiliensis attestant de fait de la cohérence de nos démarches pour la sauvegarde du cadre de vie et de la santé des riverains de l'Aéroport.

Nous savons pouvoir compter sur toute votre attention et de votre appui au sein du conseil d'administration de l'aéroport, aux maires des communes impactées comme aux responsables de l'agglomération de Saint Louis et vous prions de recevoir l'expression de tout notre respect et de nos salutations les plus distinguées.



Bruno Wollenschneider
Président

Copies à :

Mr Luc Gaillet, Président du CA de Bâle-Mulhouse
Mr Jean Rottner, Président Région Grand Est
Mr Fabian JORDAN, Président de Mulhouse Alsace Agglomération
Mr Alain Girny, Président CA3F
Mr Jean-Marie Zoellé, Maire de Saint-Louis

Pièce jointe : communiqué de presse du 12.12.2018